

FAQ biodéchets

Pourquoi trier mes déchets alimentaires ?

Le tri des déchets alimentaires permet :

- de réduire le volume des ordures ménagères d'environ un tiers et par conséquent ma facture
- de fabriquer de l'engrais naturel utilisé par les agriculteurs
- de produire du biogaz,
- de créer des emplois avec cette nouvelle filière de collecte et de traitement

Comment puis-je récupérer un bioseau et mon lot de sacs kraft ?

Les bioseaux et sacs sont distribués gratuitement par la communauté de communes.

- Si vous habitez au sein d'un logement collectif, la distribution se fera en porte à porte via la Poste. En cas d'absence un avis de passage vous sera remis et un nouveau passage aura lieu les jours suivants. Si vous n'êtes pas chez vous lors de 2ème passage, vous pourrez vous rendre au sein de votre mairie pour récupérer votre kit à partir du mois d'octobre.
- Si vous habitez un logement individuel, nous vous invitons à vous rendre au sein de votre mairie à partir du mois d'octobre, afin de récupérer votre Kit.

Peut-on utiliser d'autres sacs pour les biodéchets ?

Oui vous pouvez réutiliser des sacs en papier krafts type sacs de fruits ou de légumes que vous trouvez en grande surface ou bien encore du papier journal.

Ne jamais utiliser de sacs en plastique même en plastique biosourcé.

Est-ce que je peux avoir d'autres sacs ?

Votre kit biodéchets compte un lot de 100 sacs krafts ce qui permet normalement de trier vos biodéchets durant 1 an. Une fois votre stock épuisé, nous vous invitons à utiliser soit du papier journal pour envelopper vos déchets alimentaires, soit à réutiliser vos sacs krafts issus de l'achat de vos fruits et légumes en grande surface. Si la communauté de communes a beaucoup de demande en ce sens, elle mettra en place une vente de sacs kraft.

Comment éviter les mauvaises odeurs ?

Pensez à bien fermer votre sac kraft et à refermer le couvercle du bioseau après chaque dépôt.

Evitez de stocker vos biodéchets très longtemps notamment en période de forte chaleur. Nous vous conseillons de rapporter vos déchets 1 à 2 fois par semaine à la borne.

J'ai un composteur dans mon jardin, suis-je concerné par la collecte des déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires compostables doivent continuer à être compostés. Vous pouvez utiliser la borne de déchets alimentaires pour y déposer vos déchets non compostables comme les restes de repas, les produits alimentaires périmés sans emballage, ou encore le pain, les céréales et produits laitiers. Ne jetez dans la borne que les déchets alimentaires que vous jetez jusqu'à présent dans la poubelle noire.

Quelle est la différence entre les bornes et le compostage ?

Le compostage est un projet porté par un (compostage individuel) ou plusieurs citoyens (compostage collectif). Toutes les étapes sont gérées sur place par les habitants. Il n'y a pas d'intervention de la collectivité ce qui signifie qu'il n'y a pas de coûts de collecte ni de traitement. Cette solution est la plus écologique et la plus économique.

Les bornes, disposées sur l'espace public sont quant à elles gérées par la communauté de communes. Les déchets alimentaires sont collectés régulièrement puis acheminés vers une unité de méthanisation.

Puis-je mettre la litière de mon chat dans les bornes de déchets alimentaires ?

Les litières, les crottes ou encore les cendres ne sont pas acceptées dans les bornes. Le dispositif a pour vocation de valoriser les **déchets alimentaires uniquement**.

A quelle fréquence sont collectées les bornes ?

Les bornes sont collectées 2 fois par semaine en période estivale de mai à septembre et 1 fois par semaine le reste de l'année. Le bac est nettoyé à chaque vidage.

Si j'habite à côté d'une borne, est ce que cela va sentir mauvais ?

Les bacs qui contiennent les biodéchets sont nettoyés lors de chaque vidage. Un système de nettoyage est intégré dans le camion de collecte. Les bornes qui constituent l'habillage sont également nettoyés régulièrement pour minimiser les risques de nuisance.

Que deviennent mes déchets alimentaires ?

Une fois collectés par les camions, les déchets alimentaires sont amenés à la station de méthanisation de Marlenheim pour produire du biogaz et de l'engrais naturel.

Où puis-je trouver la borne la plus proche de chez moi ?

Pour savoir où se situent les bornes, consultez la carte sur www.Kochersberg.fr ou scannez le QR code situé sur votre dépliant explicatif.

Dois-je m'inscrire quelque part pour utiliser les bornes ?

Non, l'utilisation est ouverte à tous les habitants.

Que faire de mon bioseau si je déménage ?

Vous pouvez garder votre bioseau.